

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0021310

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 000 3456

Société :

RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NAAMANE ABDELLAH

Date de naissance : 20/06/1956 à CASA

Adresse : 7, Rue 67

May, May ABDELLAH - CASA

Tél. : 069 895 3570 Total des frais engagés :

200,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Age:



Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Mohammed Fakir

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>HADRY E ORTHOPEDISTE 11, Rue Abderrahmane Sorgane 13159 - Casablanca Tél : 0522 20 05 23</i>	20/05/2023	Bilam orthopédiue				200,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
		35533411		
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
	MONTANTS DES SOINS			
	DATE DU DEVIS			
	DATE DE L'EXECUTION			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Ahmed Hadry

ORTHOPTISTE

Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris

Rééducation - Strabismes

Amblyopie - Paralysies Oculaires

Champ Visuel Automatique

Vision des Couleurs 100 HUE

Electrophysiologie Visuelle

ERG - PEV - EOG



أحمد حاضري

إختصاصي في التعديل البصري

معالجة حول العين - شلل العضلات البصرية

فحص مجال النظرو رؤية الألوان

خريج كلية الطب بباريز

Mohammedia , le : 26 - 05 - 2023 المحمدية في :

I.C.E : 001945833000037

I.F : 54741680

NOTE D'HONORAIRE

Nom et Prénom : M. Naamane Abdelhak.

Acte pratiqué : Bilan orthoptique.

Montant des honoraires : 200,00 dhs.

Deux Cents Dirhams.

AHMED HADRY
ORTHOPTISTE
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
1, Rue Abderrahmane Serghini
Kissariat El Hadika
Tél. 31.59.69 - Mohammedia

L'examen sous écran montre une orthotropie de loin et une petite exophorie de près associée à une hypertropie gauche de 20 dioptries SC et AC.

Avec la correction prismatique qu'il porte, le patient ne voit pas double.

L'état de M. Naamane est stationnaire. A contrôler dans 6 mois.

HADRY Ahmed
OPTHOPTISTE
Diplômé de l'Institut de l'Optique de Paris
7, Rue Abderrahmane Ben Attia
Tél. 31.59.69 - Mohammedia

CABINET D'ORTHOPTIE



HADRY AHMED
ORTHOPTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Rééducation de la Vision Binoculaire

Strabismes - Amblyopie - Paralysies Oculaires

Champ Visuel Automatique - Vision des couleurs 100 HUE.

Mohammedia, le

26 / 05 / 2022

Nom et Prénom : M. Naamane Abdelhak.

BILAN ORTHOPTIQUE

Interrogatoire :

Bilan orthoptique de contrôle..

Acuité Visuelle :

AC OD : 3/10.
OG : 3/10.

Examen Moteur:

OD OG

- MOTILITE OCULAIRE:

Limitation de l'abaissement de l'OG.

Légère hyperaction de l'abaissement de l'OD.

- EXAMEN SOUS ECRAN :

SC de loin : O HtG 20 OGF
de près : X' 4. H'tG 20 OGF

Examen Sensoriel :

-TEST DE WORTH : de loin : Diplopie verticale.
SC de près : Diplopie verticale.

- EXAMEN AU SYNOPTOPHORE :

AC 1°) AO = AS = - 4. HtG 20.

Conclusion :

L'examen orthoptique de contrôle de M. Naamane Abdelhak montre une limitation de l'abaissement de l'OG (droit inf gauche) et une légère hyperaction de l'abaissement de l'OD (GO droit).